

## AVIS RECTIFICATIF DE L'ANNONCE LÉGALE RELATIVE À L'AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ « AGMA SA » PARUE DANS LE JOURNAL LE MATIN EN DATE DU 24 AVRIL 2023

Dans le paragraphe qui concerne la date de l'assemblée générale, il faut lire :

« Les actionnaires de la Société AGMA SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, le mercredi 24 mai 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après : »

### AU LIEU DE

« Les actionnaires de la Société AGMA SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social, le lundi 24 mai 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après : »

### POUR EXTRAIT ET MENTION